

2020/078

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES-SUR-HELPE
COMMUNE DE AVESNELLES

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le

28 OCT. 2020

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0077-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVESNELLES**

L'an deux mille vingt, le vingt trois octobre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AVESNELLES, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Antoine BADIDI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19 - Présents : 11 - Votants : 15

Étaient présents : M.BADIDI.SEGUIN.PETIT.COQUELET.CHATELAIN.RAVIDAT.

Mmes MERCIER.BLANDO.WAUCHER.DELTOUR.CAFFIAU.

Absents ayant donné pouvoir : Mme STALLA à Mme BLANDO.

M. CHRETIEN à Mme WAUCHER.

Mme WAUCHEL à M. PETIT.

M. WERY à M. SEGUIN.

Absents : M. CHALDAUREILLE.BAROCHE.

Mmes DELPLANQUE-GABET et CUVILLIER-BOUILLON.

Secrétaire de séance : M.PETIT.

Objet : PROPOSITION BAIL LOYER TDF.

La commune d'Avesnelles loue un terrain nu, localisé au Vert Buisson d'une superficie de 115 m², sur lequel est installé un pylône appartenant à TDF.

Le loyer annuel de cette parcelle est de 789,06 euros. Le terme du bail actuel est fixé au 30 juin 2023.

En date du 10 juin 2020, l'entreprise TDF avait soumis à la commune une offre d'acquisition du terrain pour un montant de 70 000,00 euros.

La commune a adressé un courrier à TDF, en date du 31 août 2020, dans lequel il est demandé à ce que l'entreprise soumette une proposition de revalorisation du loyer.

L'entreprise TDF a proposé de passer le loyer annuel à 3 500,00 euros à partir du 01 janvier 2020 et proposait de prolonger le bail pour une durée de 20 ans.

Monsieur le Maire a contacté de nouveau TDF pour qu'il nous fasse une nouvelle proposition.

En date du 21 octobre 2020, l'entreprise TDF a adressé une nouvelle proposition :

- « La prolongation du bail actuel de 20 ans au terme de celui-ci, le terme du bail est le 30 juin 2023, le nouveau terme de l'avenant au bail sera alors le 30 juin 2043.
- Le loyer 2020 est de 789,06€, le loyer sera porté à 7 500,00 € à partir du 01 janvier 2020.
- Pas de modification de l'indice de révision du loyer : Indice du coût de la Construction parution INSEE trimestriel.
- Deux clauses seront également présentes dans l'avenant, une clause de confidentialité et une clause de préférence en cas de vente du terrain par la commune. »

Suite de la délibération 2020/0078

Envoyé en préfecture le 28/10/2020

Reçu en préfecture le 28/10/2020

Affiché le 28 OCT. 2020

ID : 059-215900358-20201027-20201028_D0077-DE

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve la proposition de l'entreprise TDF :

- « La prolongation du bail actuel de 20 ans au terme de celui-ci, le terme du bail est le 30 juin 2023, le nouveau terme de l'avenant au bail sera alors le **30 juin 2043**.
- Le loyer 2020 est de 789,06€, le loyer sera porté à **7 500,00 € à partir du 01 janvier 2020**.
- Pas de modification de l'indice de révision du loyer : Indice du coût de la Construction parution INSEE trimestriel.
- Deux clauses seront également présentes dans l'avenant, une clause de confidentialité et une clause de préférence en cas de vente du terrain par la commune. »

Donne mandat à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à cette démarche.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

AVESNELLES, le 27 OCT. 2020

Le Maire,

